

Déhoussage de balles de cagettes issues de compacteur rotatif

Les compacteurs rotatifs



Utilisation croissante de ce matériel pour les cagettes et autres emballages légers en bois : faible encombrement, prix très abordable, efficacité élevée de compactage. Adapté aux flux de cagettes compris entre 10 et 100 t/an, il se situe donc entre les presses verticales et les compacteurs à vis.

Exemples : Valpak (Alterval) et Roto-Compact (Bergman)

Voir le guide « Optimisez le recyclage et la valorisation de vos cagettes bois », chapitre B2. [\(télécharger\)](#)

Caractéristiques des balles, le cas des housses

290 kg en moyenne (250 à 330 kg), hauteur 1.10 m, diamètre 1.30 m.

Généralement housse polyéthylène d'épaisseur 80 à 120 µm. La housse est recyclable et contient souvent au moins une part de PE recyclé.

Ces housses peuvent *a priori* représenter une contrainte pour le recyclage. Mais pour le client, c'est un atout technique fort. Les compacteurs rotatifs permettent de diviser par dix le transport, avec un gain économique et environnemental élevé.



Benne standard de 30 m³ : 15 à 18 balles, poids 4,5 à 5,2 t

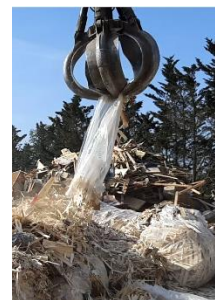
Chargement en semi-remorque de type tautliner : env. 30 balles (34 max.), poids env. 9 t.



Le déhoussage

Déhoussage sur plateforme : solution privilégiée

- Cas le plus fréquent : au grappin ou à la pince à tri.
- Plus rarement : le déhoussage au chargeur est possible. Un coup de cutter sur les balles avant leur manipulation facilite leur déhoussage.
- Temps de déhoussage sur plateforme : 20 - 30 mn maxi. pour une benne 30 m³ (5 t).



Déhoussage lors du chargement

- Lorsqu'il est impossible de déhousser sur la plateforme.
- Conditions : chargement avec un grappin adapté (voir fiche grappinage), enlèvement par benne, temps de chargement compatible avec les impératifs du client. L'opération se fait normalement avec benne au sol.
- Temps de chargement avec déhoussage : 40 mn (et moins selon pilote).



Au final : une matière prête pour broyage et déferrailage, classe A apte à la SSD (sortie du statut de déchet)

En savoir plus : www.emballage-leger-bois.fr/recyclage